

POUR QUE LA FÊTE SOIT REUSSIE POUR TOUTES ET TOUS

Quelques repères pour des événements accueillants, respectueux et sûrs

Organiser une manifestation demande beaucoup d'engagement. En préparant également l'accueil et la sécurité du public, vous contribuez à une ambiance conviviale et permettez à chacune et chacun de profiter pleinement de la fête. Ces quelques repères sont là pour vous accompagner.

Prévoir un point d'accueil

Une personne se sent suivie, importunée, en danger ou simplement mal à l'aise ?

Prévoyez un point d'accueil clairement identifié ou, lorsque le dispositif est mis en place, proposez-lui de « demander Angela ». Les personnes chargées de l'accueil devraient pouvoir :

- écouter la personne avec calme, discrétion et sans jugement ;
 - l'accompagner dans un endroit sûr, à l'écart de la foule ;
 - s'assurer qu'elle ne reste pas seule ;
 - lui demander ce dont elle a besoin ;
 - évaluer avec elle les suites à donner : appeler une personne de confiance, les secours ou la police.
-

Une communication qui rassemble

Les traditions et l'humour contribuent à l'identité de nos fêtes. Pour qu'ils restent fédérateurs, les affiches, slogans, noms de soirées, boissons ou animations doivent pouvoir faire sourire sans rabaisser, sexualiser ou mettre certaines personnes mal à l'aise.

Avant de diffuser un visuel ou un message, quelques questions simples peuvent être utiles :

- L'image ou le texte réduit-il une personne à son corps ou à sa sexualité ?
- Reprend-il un stéréotype sexiste ou dégradant ?
- Pourrait-il humilier ou exclure une partie du public ?
- Correspond-il à l'image que nous souhaitons donner ?

Les photographies et vidéos doivent également être réalisées et diffusées avec l'accord des personnes concernées.

Prévenir le harcèlement et les violences sexuelles

Les remarques insistantes, gestes non consentis, harcèlement et violences sexuelles ne sont pas admissibles.

Le consentement doit être libre, clair et réversible : il peut être retiré à tout moment. L'absence de refus ne signifie pas consentement. Une personne endormie, inconsciente ou incapable de se déterminer ne peut pas consentir.

En cas de suspicion de soumission chimique

Une somnolence soudaine, une confusion, un malaise inhabituel, des troubles de l'équilibre ou des pertes de mémoire peuvent notamment éveiller un doute.

Si une personne soupçonne qu'une substance a été versée dans sa boisson ou présente des symptômes inhabituels :

- ✓ mettez-la immédiatement en sécurité, à l'écart de la foule ;
 - ✓ ne la laissez jamais seule ;
 - ✓ appelez le 144 si son état l'exige ou en cas de doute ;
 - ✓ encouragez-la à se rendre rapidement dans un service d'urgences, les prélèvements devant être réalisés le plus tôt possible ;
 - ✓ proposez-lui l'accompagnement d'une personne de confiance ;
 - ✓ conservez si possible la boisson, le verre ou le contenant, sans les manipuler inutilement ;
 - ✓ notez, si possible, l'heure, le lieu et les circonstances du malaise.
-

Contacts utiles

En cas de danger immédiat :

117 – Police

144 – Urgences médicales

Pour une écoute, des conseils ou une orientation :

142 – Aide aux victimes de violences, gratuite et confidentielle, 24 h/24 et 7 j/7

147 – Conseils et aide pour les jeunes

032 420 81 00 – Centre LAVI du Jura

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT !